



**Éric COQUEREL**

*Député de la 1ère circonscription de Seine-Saint-Denis  
Président de la commission des Finances*

**QUESTION ÉCRITE  
AU GOUVERNEMENT SUR  
LE PROJET GREEN DOCK, UN DÉSASTRE  
ENVIRONNEMENTAL**

Adressée à Monsieur Christophe Béchu,  
Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Monsieur Éric Coquerel alerte Monsieur le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le futur projet Green Dock, situé sur le port de Gennevilliers, entre la pointe nord de L'Île-Saint-Denis -zone Natura 2000-, et les berges d'Épinay-sur-Seine.

Bien que le coeur du projet se situe dans le département des Hauts-de-Seine, ma circonscription et ses habitants sont directement concernés par cet entrepôt logistique multimodal de 90.000 m<sup>2</sup>, 600 mètres de long et 30 mètres de haut, censé répondre au développement croissant du e-commerce et permettre de stocker et distribuer de nombreux produits en Île-de-France.

Le projet Green Dock annoncé comme le futur plus grand entrepôt d'Europe, est porté par la société Goodman, lauréat de l'appel à projet d'Haropa Port visant à développer la logistique fluviale depuis le port de Gennevilliers.

Ce projet Green Dock présente de nombreuses problématiques écologiques et rencontre une forte opposition d'habitants d'Épinay-sur-Seine et de L'Île-Saint-Denis, constitués en association « *Les Berges de Seine* ».

Bien que Haropa Port présente son activité avec une communication de greenwashing, expliquant que son activité consiste à « développer le transport fluvial sur l'axe de la Seine » : 85% du transports entrant et sortant du site se fera en **camions**, avec pour conséquence d'énormes retombées en terme de trafic et nuisances (bouchons, bruits, pollution) sur un territoire qui connaît déjà une situation tendue du réseau routier. Ce trafic perturbera incontestablement la biodiversité de faune et de flore de la zone protégée « Natura 2000 » du nord de L'Île-Saint-Denis. Sous couvert d'une « activité fluviale et donc écologique », ce projet aura pour conséquence l'augmentation de la pollution à cause d'une activité en continu, et le risque de disparition

d'espèces protégées de la réserve naturelle, située juste en face à une cinquantaine de mètres à peine vivant aux abords du futur site Green Dock.

Les autres problématiques sont la qualité de vie des habitants et le risque d'une dégradation liée à la pollution et aux nuisances, quand depuis plusieurs années, de nombreux efforts ont été faits à L'Île-Saint-Denis et à Épinay-sur-Seine pour redonner une place à la Nature dans l'espace urbain et tourner leurs villes vers le fleuve. La ville d'Épinay-sur-Seine est d'ailleurs dans une démarche de classement des berges ainsi que des parcs attenants en Zone Naturelle Régionale Urbaine. Également, le bras de Seine concerné doit être préservé pour les riverains et des activités de loisir. Le projet Green Dock, tel que présenté aujourd'hui, vient contredire les tentatives de politiques locales en matière de transition écologique et lien entre les habitants et le fleuve.

Monsieur Éric Coquerel demande à Monsieur Christophe Béchu de se saisir de ce dossier afin que les inquiétudes et revendications des habitants soient réellement écoutées, que la zone Natura 2000 et le bras de Seine soit préservés de toute intensification du commerce fluvial.